

**Jeudi 19 juin 2025**

## DÉLIBÉRATION N°2025-20

# MISE À JOUR DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le jeudi 19 juin 2025 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON -  
Richard GALY - Bruno GENZANA - Roland MAY - Clémence PARODI - Virginie PIN - Gilles RIPERT

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE  
Élodie PRESLES a donné sa procuration à Roland MAY  
Patrick RANCHAIN a donné sa procuration à Marion COUTRIS  
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Richard GALY  
Alexandra TIMÁR a donné sa procuration à Michaël DIAN

### ÉTAIENT ABSENTS :

Chantal EYMEOUD - Michel KELEMENIS - Edward de LUMLEY - Muriel MAYETTE-HOLTZ

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,**

**VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,**

**VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,**

**VU l'avis favorable du comptable public,**

**VU la délibération n°2021-41 du Conseil d'administration d'Arsud du 16 septembre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,**

**VU la délibération n°2021-47 du Conseil d'administration d'Arsud du 8 décembre 2021 adoptant le Règlement budgétaire et financier - Budget principal,**

**VU la prise de décision du passage anticipée au CFU par courrier du 10 juin 2024 adressé au Comptable assignataire,**

**Considérant :**

- Que la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature,
- Que le RBF précise les règles de gestion mises en œuvre par Arsud,
- Que l'adoption de ce règlement a pour objectif de garantir une information transparente des membres du Conseil d'administration sur la gestion des crédits,
- Qu'Arsud prévoit de voter un Compte Financier Unique pour la première fois, nécessitant une mise à jour du RBF,
- Que le RBF pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

**Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- D'approuver la mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier annexé.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité dont une abstention.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 19 juin 2025

**Le président du Conseil d'Administration**  
Monsieur Michel BISSIÈRE

